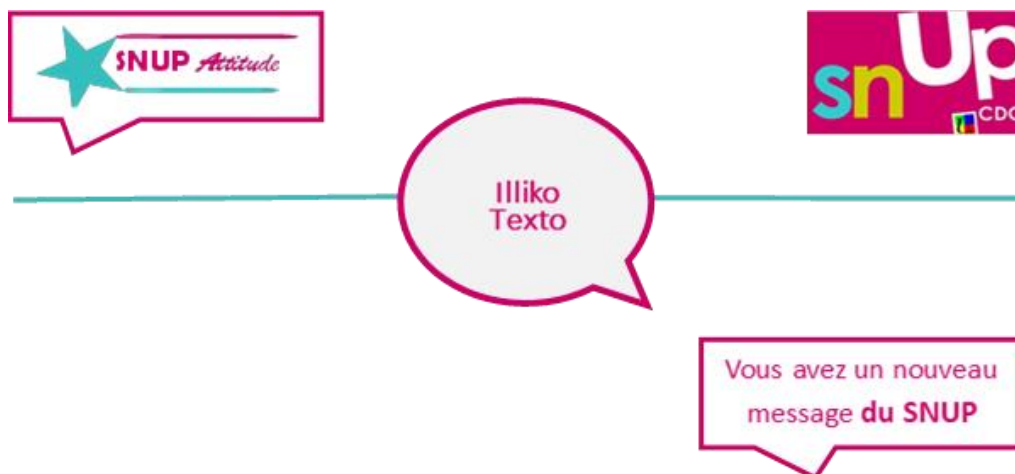


Visitez le site du SNUP :
<https://snup-cdc.fsu.fr/>

Le 3 décembre 2021



« Cui-cui », le cri du SNUP du Vendredi

Ou quand le SNUP dérange...

Quelle surprise ! Voilà que la Direction nous envoie sa dernière mouture de projet d'accord-cadre en vue du passage en Comité Unique (CUEP) le 15 Décembre... avec **une mesure phare** qui n'a jamais été négociée durant les négociations.

Peut-être que certaines choses se passent en coulisses, loin des regards, entre « grandes personnes » de la CDC...



Alors, vous vous demandez ce que c'est ?

Eh bien, la Direction tente le tout pour le tout en proposant **la reconduction de la Rupture Conventiennelle Collective (RCC)** pour 85 personnes.

Cela ravira une organisation syndicale qui avait demandé 200 RCC lors de la mise en place de ce dispositif très controversé (pour rappel 30 millions € ont été provisionnés pour faire partir ces personnels) alors que la Direction n'en envisageait que 100 !

Le besoin était soi-disant justifié au regard d'une forte demande de la part des personnels et visait à proposer une avancée sociale, peu importe les impacts sur la casse du statut de la Fonction publique.

A l'heure du bilan, seules 125 RCC ont été réalisées (dont 25% de cadres de direction). Vous comprenez, la crise sanitaire a freiné les velléités de départ de certains. Il est vrai

qu'avec la persistance de l'épidémie, le contexte se prête à la création d'entreprise que ce soit dans le secteur du tourisme, de la restauration ou des salles de sport.

Vous pouvez constater la différence avec **le SNUP**, qui lui, se préoccupe de **préserver l'emploi et d'améliorer les conditions des personnels en place** quand d'autres préfèrent détruire des postes et servir les intérêts du « patron ».

Que dire du volume envisagé, 85 personnes sur 5 800 ETPT (nouvelle « notion scientifique » utilisée par la DRH pour désigner les effectifs à temps plein travaillé), bref une poignée d'individus que l'on pourra assimiler à des privilégiés.

Franchement, **n'aurait-il pas été plus judicieux de reconduire la Cessation Anticipée d'Activité (CAA)** pour faciliter le renouvellement du personnel de la CDC, le tuilage, et donner des marges de manœuvre plus importantes pour le développement des carrières des personnels en place **(le reliquat de la provision de 30 M€ aurait pu être réaffecté pour augmenter les rémunérations)**.

Le SNUP espère que **cette organisation syndicale passera de la parole aux actes et qu'elle ne cèdera pas sous la pression** pour faire plaisir à la Direction. Fait sans précédent, **notre cher DRH modifie ses habitudes pour forcer la main** aux futurs signataires du projet d'accord-cadre **en communiquant avant l'heure à tous les personnels** (flash-info RH n° 505 du 2/12/2021).

Outre la RCC, cette organisation a été moteur pour la signature mi-2020 d'un accord visant à encadrer les congés d'été mais elle **s'est rapidement rendu compte qu'elle s'était faite bernée** par son allié puisque la Direction n'a pas recruté de temporaires vacances durant la saison estivale en dépit de ses engagements.

Pire encore, à la rentrée 2020, cette organisation syndicale a signé l'accord QVT et l'avenant n°2 à l'accord télétravail au motif qu'ils étaient novateurs et qu'ils proposaient des avancées sociales... Sauf que peu de temps après, elle réclamait des tickets restaurants pour les personnels en télétravail **(n'aurait-il pas fallu les demander au moment de la négociation** plutôt qu'après le combat, ou s'agissait-il d'une simple stratégie de communication, domaine dans lequel elle excelle) ... Sans oublier que les agents ont perdu les 360 € dont ils bénéficiaient dans le précédent accord.

D'ailleurs, **cette organisation syndicale** s'est découverte **une nouvelle passion** pour les **belles vidéos** avec un discours militant (notamment sur Ivry sur Seine).

Elle adore aussi se vanter d'être à l'origine des intersyndicales et elle revendique les mérites de la signature de tout accord.

Mais ceux qui ont participé à la récente négociation sur l'épargne salariale vous attesteront que **le SNUP** a été **décisif** dans l'attribution du **versement unilatéral employeur de 480 €** (avec la création **du PERE-CO** au 01/01/2022), qu'il a joué un rôle **prépondérant** dans le **relèvement du plafond d'abondement du PEE** et la **modification de la gamme de fonds**.

Bientôt, **ce syndicat se félicitera de la compensation financière obtenue** suite à la cession du chalet de Courchevel alors que nous le rappelons, **l'objectif premier était d'amener le DG à renoncer à la vente** conformément aux attentes des personnels que nous représentons.

Et on ne parle même pas d'une autre organisation syndicale qui signe tous les accords, au motif que sans signature, les agents n'auraient rien... Qu'elle continue comme cela et à terme nous perdrons tout ce que nous avons obtenu par le passé : CQFD !

Ne vous inquiétez pas, **le SNUP** veille et il restera **le gardien de vos acquis**. **Fidèle à ses valeurs**, il ne se laissera pas « **acheter** » en signant un projet d'accord-cadre 2022-2024 **en échange d'un « carambar »**.

